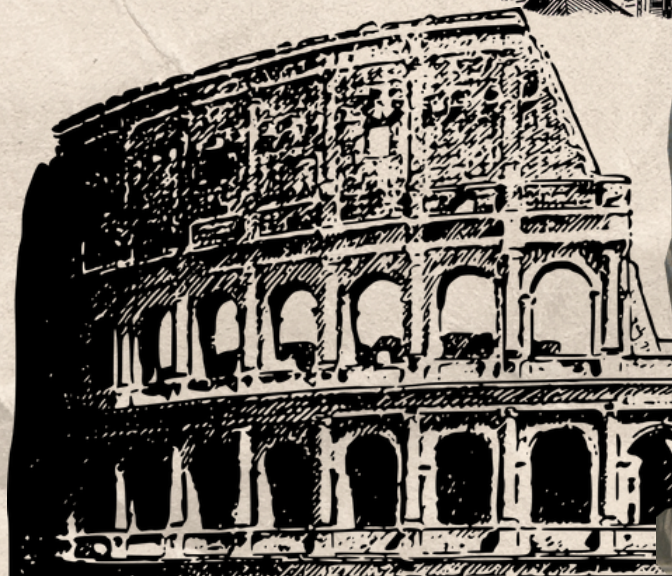


Culturel

De Samuel LELEU



HELHa

Haute École Louvain en Hainaut



MMMAIRE

3

Introduction

4

La culture,
c'est quoi ?

6

Mon lexique culturel

8

Les différentes formes de culture

11

Les droits culturels

16

Non-accès à la culture

18

« LE PORTRAIT »

21

Mes découvertes et mon projet

26

Bibliographie



OS

INTRODUCTION

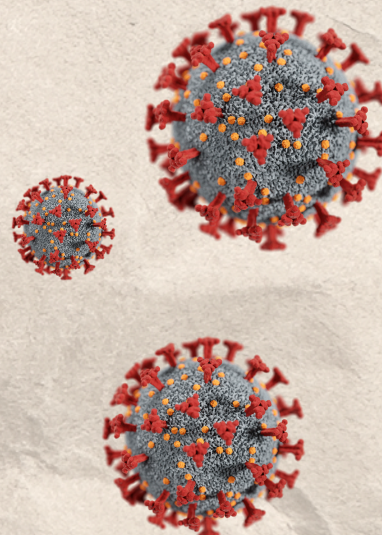
Ce cahier constitue une synthèse personnelle de la culture.

Dans ce dossier, je me pose deux questions simples : c'est quoi la culture, et ça sert à quoi ? Pour y répondre, mon travail se divise en six grands axes.



Généré par l'IA

Une vision héritée de la crise sanitaire : Durant la période du COVID-19, la fermeture prolongée des enseignes, des restaurants et des lieux culturels a suscité d'intenses débats. Un paradoxe a alors marqué les esprits : lorsque le gouvernement a autorisé la réouverture des commerces et des restaurants, il a continué de délaisser les lieux culturels, les jugeant "non essentiels". De mon point de vue, cette décision a révélé une méconnaissance profonde de ce qu'est la culture par le gouvernement, en tout cas de son utilité. Pourtant, comme je vais pouvoir le souligner dans la suite de ce carnet, la culture ne se limite pas à un loisir, elle est le socle, la base de toute relation humaine. Elle est le pilier principal de notre société.





La culture, c'est quoi ?



Généré par l'IA

Définition personnelle : Ma vision de la culture repose sur l'idée d'un tissage entre les individus. Je pourrais la définir comme ceci : « La culture, c'est l'ensemble des codes, des valeurs et des liens qui soudent un groupe d'individus autour d'une activité commune. Cette dimension culturelle s'exprime aussi bien dans la pratique du sport ou du théâtre que dans la joie ou la tristesse des supporters de football. Plus largement, elle s'incarne dans l'action collective. » Pour être dans l'actualité, un mouvement de professeurs en manifestation possède sa propre culture, faite de solidarité et de revendications politiques. La culture, en résumé, permet de créer des ponts (le lien) entre chaque individu.

Les apports sociaux :

La culture au niveau social permet de créer de la solidarité entre les individus. Comme la culture regroupe les personnes autour d'une activité commune, sa fonction première est donc de rompre l'isolement. Que ce soit dans une tribune de supporters de foot ou au sein d'un collectif de professeurs en colère, elle crée une fraternité immédiate.

La culture définit également les codes sociaux de la société qui permettent d'identifier « l'autre » comme une personne des nôtres. Ces codes sont multiples ; cela touche en premier lieu le langage, mais aussi les gestes, les vêtements... Pour revenir au début de ce cahier, c'est la culture qui a permis à la société de tenir bon lors de l'épidémie de Covid-19. La culture permet à un groupe de tenir bon, elle donne un sens commun à tous. Par exemple, tous les soirs à 20 h, des milliers, voire des millions de personnes se retrouvaient sur leur balcon pour applaudir le personnel soignant. Ce rituel a créé un lien invisible et un sentiment d'appartenance à un groupe qui lutte ensemble, transformant l'isolement en une expérience collective.

Les apports économiques et politiques :

L'apport politique (Le citoyen) : La culture est le socle de la démocratie. Pour être citoyen, il faut partager une culture politique (comprendre les institutions, l'histoire). Mais elle est aussi un contre-pouvoir. Comme nous

avons pu le voir pour les professeurs, la culture d'un groupe peut servir à contester des décisions injustes. Elle est une arme de revendication et permet de se faire entendre par le gouvernement.





- **L'apport économique** : La culture est un moteur majeur (tourisme, musées, mode, jeux vidéo). C'est le paradoxe : la culture crée de la richesse, mais les gouvernements la voient souvent comme un coût plutôt qu'un investissement (comme nous avons pu le voir lors de l'épidémie de Covid-19).
- **Un atout pour le rayonnement d'un pays** : Au niveau politique international, la culture est ce qu'on appelle le "Soft Power". Un pays existe aux yeux du monde par ses artistes et ses traditions tout autant que par son armée.



La culture remplit, selon moi, deux fonctions majeures qui structurent notre existence :

- La fonction structurelle : C'est comme un « logiciel » informatique, mais il est interne à l'Homme. Elle permet à l'individu de structurer sa pensée et de donner un sens à ce qu'il vit et ressent. Sans ce « logiciel », nous serions incapables d'analyser le monde qui nous entoure. Elle nous donne les outils intellectuels pour ne pas être de simples spectateurs de notre vie, mais bien devenir acteur de notre propre vie.
- Sentiment d'appartenance : La culture permet de transformer le "Je" en "Nous". Elle crée un sentiment d'appartenance qui nous sécurise. Dans un groupe de supporters ou un collectif de profs, elle permet de savoir que l'on n'est pas seul face aux difficultés (ou face à la victoire, lors d'un match par exemple).

La culture selon le Larousse :

La culture, c'est : L'enrichissement de l'esprit par des exercices intellectuels, L'acquisition de connaissances, l'érudition et l'instruction qui forment le bagage intellectuel d'une personne (ex: culture médicale,...), L'ensemble des caractéristiques (matérielles, idéologiques ou artistiques) qui définissent et distinguent une civilisation, une nation ou un groupe ethnique (ex: culture occidentale), Les codes comportementaux, le langage, le style vestimentaire ou les manières qui permettent d'identifier l'appartenance à une classe sociale (ex: culture ouvrière ou bourgeoise), Le processus de développement de l'être humain par l'accès à la connaissance et à la pensée, Les traditions technologiques et artistiques qui marquent une époque spécifique, notamment depuis la préhistoire.

Définition de la culture par l'UNESCO : « La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »

Les bénéfices : Qu'est-ce qu'elle nous apporte ?

Les bénéfices sont un peu le résumé de ce que nous avons déjà vu dans ce cahier culturel. La culture permet l'évasion intellectuelle, réduit le stress et procure un sentiment d'appartenance lors d'une activité collective. La culture permet aussi de comprendre les autres et le monde qui nous entoure, jusqu'à permettre de lutter contre la violence et les discriminations. Elle apporte également une stabilité économique dans un pays, en créant des emplois, en dynamisant les régions et en y développant son tourisme.

Les atouts : Quels sont ses points forts ? En premier lieu, le concept de culture est universel : un geste technique au foot, une émotion dans une pièce de théâtre ou n'importe quelle autre chose culturelle peut être compris par deux personnes ne parlant pas la même langue, et même ne vivant pas sur le même continent. La culture possède une certaine adaptabilité, elle n'est pas fixe dans le temps. Comme nous avons pu le voir pour les profs, elle s'adapte à l'actualité. Elle est capable de se réinventer pour répondre aux défis actuels.



MON LEXIQUE CULTUREL



1. La Démocratisation de la culture

Définition : C'est une politique qui vise à rendre la haute culture (musées, opéras, théâtres classiques) accessible au plus grand nombre. Son but est d'abaisser les barrières (prix des billets, construction de centres culturels en province) pour permettre l'accès à la culture à un public élargi.

2. La médiation culturelle

Définition : La médiation culturelle regroupe l'ensemble des actions et des démarches visant à mettre en relation des publics ou des participants avec une œuvre artistique ou une proposition culturelle.

3. Animation culturelle

Définition : Elle vise le développement culturel d'un territoire dans une démarche d'éducation permanente et une perspective de démocratisation culturelle, de démocratie culturelle et de médiation culturelle.

4. Décret

Définition : Texte légal qui définit le cadre de travail des opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et détermine leurs modalités de subventionnement.

5. Référent culturel

Définition : Professionnel qui favorise l'accès à la culture en organisant des projets artistiques et éducatifs adaptés à tous les publics. Son rôle est de promouvoir la diversité culturelle et de sensibiliser aux enjeux artistiques et patrimoniaux.

6. La Démocratie culturelle

Définition : À l'inverse de la démocratisation culturelle, c'est une approche ascendante (bottom-up). Elle reconnaît que chaque individu et chaque groupe social possède et produit sa propre culture. Elle ne cherche pas à imposer un modèle unique, mais à donner à chacun les moyens de s'exprimer.

7. L'Éducation permanente

Définition : Démarche visant l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques. Elle s'inscrit dans une perspective d'émancipation individuelle et collective en privilégiant la participation active des publics visés et l'expression culturelle.

8. Les Droits culturels

Définition : Inspirés de la Déclaration de Fribourg, les droits culturels font partie intégrante des droits humains fondamentaux. Ils se déclinent selon les exigences de la démocratisation de la culture d'une part, et de la démocratie culturelle d'autre part, stipulant que chaque citoyen doit pouvoir prendre la parole, devenir créateur, résister aux injustices et proposer des changements.





Les différentes formes de culture

I. WHERE ? Les lieux :

Traditionnellement, on imagine la culture dans des musées ou des théâtres. Mais si la culture naît de l'activité elle-même, alors ses lieux sont donc infinis... :

Les lieux institutionnels (ce que l'on pense) : centres culturels, opéras, cinémas, bibliothèques. Ce sont des lieux conçus pour la culture.

La rue (espace public) : C'est le lieu de la culture urbaine. Le street-art sur les murs, les musiciens de rue, ou même une manifestation d'agriculteurs. La rue devient ainsi le plus grand théâtre du monde, car elle appartient à tout le monde.

Les lieux "insoupçonnés" :

- **Le champ** : Pour l'agriculteur, la terre est le lieu où se transmettent des savoir-faire ancestraux (culture technique).
- **Le stade** : Pour un supporter, le stade est un lieu culturel avec ses chants, ses codes vestimentaires et son histoire.
- **Le numérique** : Les serveurs de jeux vidéo ou les forums sont de nouveaux lieux où des communautés créent leur propre jargon et leurs rites. Des personnes de tous âges s'y retrouvent désormais pour construire des mondes, créer des règles de vie commune et un langage codé.
- **Les transports en commun** : Les usagers partagent des codes de silence, de politesse ou, au contraire, des espaces de performance (musiciens de métro, piano dans les gares, ...).
- **Une entreprise** : On parle souvent de culture d'entreprise, ce n'est pas un mot marketing, mais bien l'ensemble du « vivre ensemble » d'une entreprise (blagues entre collègues, certains rituels comme celui de la pause-café ou cigarette, ...).
- **Les prisons** : Dans les cellules, nous pouvons parfois voir sortir une sorte de culture, aidée parfois lors d'ateliers prévus pour les prisonniers, comme ceux d'écriture, de peinture, de théâtre, ou des chorales paroissiales qui viennent chanter, comme celle que mon papa dirige... Cela leur permet de garder un lien humain.
- **Les marchés** : C'est un lieu vivant où les gens se retrouvent, parlent, rient ensemble, boivent un café. C'est un lieu où le lien social est très fort, comme au marché des Bastions tous les dimanches, qui est très vivant dès très tôt le matin.

II. WHAT ? Les disciplines :

- **Les Arts Classiques** : Peinture, sculpture, musique classique. Ce sont les piliers de la « démocratisation ».
- **Le spectacle vivant** : La danse, la musique, le théâtre, le cirque, les marionnettes, le conte, les arts de la rue...
- **Les Cultures Populaires et Urbaines** : Le hip-hop, le graff, mais aussi le sport.
- **Les Cultures des métiers** : La gastronomie, l'artisanat, la connaissance des semences pour un paysan. Ce sont des disciplines culturelles, car elles demandent un apprentissage et créent une identité de groupe.

III. WHO ? Les publics : À qui s'adresse la culture ?

Les publics de la culture sont divers, allant des habitués à la culture aux publics rejetés.

- **Le public "captif"** : Ceux qui vont au musée par habitude sociale (les cadres, les étudiants).
- **Le public "éloigné"** : Ceux qui pensent que "ce n'est pas pour eux". C'est ici que l'animation socioculturelle intervient pour prouver que la culture appartient à tout le monde.
- **Le public "acteur"** : Les citoyens qui ne sont plus de simples consommateurs passifs, mais des participants actifs à la culture. Ils sont impliqués dans la création des pratiques culturelles. Cela favorise ainsi une démocratisation culturelle.

En fait, on pourrait parler encore très longtemps des publics, car ils sont infinis. La culture est universelle. Si l'on réduit la culture à l'opéra, oui, ça reste une niche très précise de la population. Mais si on la voit comme le lien invisible de l'activité humaine, elle touche alors 100 % de la population. En passant par les gars, les meufs, ceux qui sont peace ou plus rough, les jeunes comme les vieux, les athées comme les pieux. Elle englobe les manchots, les gauchers, ceux qui sont blindés ou toujours fauchés, les gens pressés ou ceux qui prennent leur temps, les flics comme ceux qui se sont fait serrer. Elle réunit les Blancs et les Noirs, ceux qui sont à l'heure ou toujours en retard, les keus et les ronds, les chauves et les blonds. Elle ne choisit pas entre les cailles et les bobos, les homos et les puceaux, les maniaques ou les bordéliques, les sobres ou les alcooliques. Elle s'étend des nains aux perches, de ceux qui sont deux de tens' à ceux qui ont la pêche, des timides aux tchatteurs, des patrons aux chômeurs, des sportifs aux fumeurs de bédou, et des diplômés de longues études à ceux qui n'en ont aucun, que l'on aime être peinarde ou faire la fête... J'te souhaite, comment on dit, la bienvenue dans la culture...

Petite intégration d'une part de culture : il s'agit ici de paroles venant d'un rap, « La secte phonétique ». Je recommande d'écouter cette musique, qui n'est pas un rap comme on le pense.



LA SECTE PHONÉTIQUE

L'accès à la culture en milieu carcéral : Un droit culturel présent même derrière les barreaux

L'accès à la culture en prison est souvent vu comme un loisir pour les détenus. Pourtant, c'est une obligation légale.

1. Pourquoi la culture en prison ? (Les objectifs)

- **La dignité humaine** : Selon la Déclaration de Fribourg, les droits culturels ne peuvent pas s'arrêter à la porte de la cellule. Maintenir un accès à l'art, c'est reconnaître que le détenu reste un être humain capable de pensées et d'émotions.
- **La réinsertion** : La culture est un outil pour lutter contre les récidives. En apprenant à écrire, à peindre, à jouer d'un instrument, ..., le détenu travaille la rigueur, la patience et l'estime de soi, des compétences utiles pour retrouver une place dans la société quand il aura purgé sa peine.
- **Le maintien du lien social** : Les projets culturels permettent de casser l'isolement carcéral et de recréer un espace de rencontre, loin du milieu anxigène de la prison.



Généré par l'IA

2. Comment cela se traduit-il concrètement ?

L'accès à la culture en prison repose sur deux piliers :

Les bibliothèques carcérales : Présentes dans chaque établissement (comme à la prison de Tournai), elles sont souvent le premier point de contact avec le savoir et l'évasion.

Les projets de médiation : Des ASBL ou des Centres culturels interviennent pour organiser :

- **Des ateliers d'écriture ou de slam** : Pour mettre des mots sur le vécu.
- **Des concerts ou représentations** : Pour amener le monde extérieur à l'intérieur des murs. Par exemple, mon père est chef d'orchestre d'une chorale paroissienne à Tournai, et tous les ans, il se rend avec sa chorale à la prison de Tournai pour accompagner musicalement un prêtre qui donne le sacrement.
- **Des projets de création collective** : Où les détenus et les surveillants peuvent parfois collaborer autour d'une œuvre (fresque, journal de prison).

3. Les freins spécifiques au milieu carcéral :

Même si le droit existe, il est difficile à exercer :

L'obstacle sécuritaire : Chaque instrument de musique, chaque pinceau ou chaque intervenant extérieur doit passer des contrôles stricts. La sécurité prime souvent sur l'activité. Cela peut prêter à rire, mais chaque fois que mon père va à la prison de Tournai, que ce soit à l'entrée ou à la sortie, ils vérifient TOUS les instruments, en comptant même le nombre de cordes de guitare qui sont entrées afin de vérifier qu'à la sortie, ce soit le même nombre de cordes.

Le manque de moyens : Les budgets dédiés à la culture sont souvent les premiers budgets sacrifiés dans les administrations pénitentiaires.

Le lieu de la démocratisation culturelle : La prison est, par excellence, le terrain où la démocratisation doit avoir lieu. Puisque le public ne peut pas se déplacer, c'est l'offre culturelle (les livres, les artistes, les films) qui doit venir aux prisonniers. On apporte la culture au sein d'un « désert culturel » pour garantir les droits culturels pour tous (même pour les prisonniers).

Une mission stratégique pour le médiateur (voir Axe 6) : C'est ici que le rôle du médiateur culturel devient important. Face à ce public qui n'a pas accès à la culture, il ne peut pas se contenter d'une explication classique. Il doit adapter son langage et ses outils pour briser la barrière de l'isolement.

Ma vision : En prison, la culture est bien plus qu'une occupation : c'est une ouverture sur le monde qui est indispensable. Comme je le disais dans ma définition, si la culture est le « lien invisible », elle permet au détenu de ne pas être totalement coupé de l'humanité, même s'il est coupé physiquement de la société.





Axe 4/ les droits culturels



Route 1. Qu'est-ce que c'est ? (Définition et Signification)

Les droits culturels (Déclaration de Fribourg) font partie des droits humains fondamentaux. Ils se déclinent selon les exigences de la démocratisation de la culture, d'une part, et de la démocratie culturelle, d'autre part, où chaque citoyen doit pouvoir prendre la parole, devenir soi-même créateur, résister aux injustices et proposer des changements.

2. La Déclaration de Fribourg (7 mai 2007)

Ce texte est la référence mondiale. Il a pour but de clarifier et de rassembler les droits culturels qui étaient auparavant dispersés dans différents textes. Il énonce des principes clés :

- **Identité culturelle** : Le droit de chacun de choisir, d'exprimer et de préserver son identité.
- **Éducation et information** : L'accès aux savoirs pour favoriser le développement culturel individuel et collectif.
- **Participation libre** : La liberté de participer à la vie culturelle et à la création artistique.
- **Responsabilité** : L'engagement des États et des acteurs privés à protéger ces droits.

3. Les 6 droits et libertés garantis en Belgique

En Belgique francophone, on reconnaît que les droits culturels englobent six libertés majeures :

1. La liberté artistique.
2. La conservation et la promotion des patrimoines et des cultures.
3. L'accès à la culture.
4. La participation à la culture.
5. La liberté de choix en matière culturelle.
6. Le droit de participer à la prise de décision concernant les politiques ou les programmations culturelles.



Route 2. Le pass culture (en France)

1. **Qu'est-ce que c'est le pass Culture ?** « Le pass Culture est la première application culturelle des jeunes de 15 à 21 ans destinée à te proposer une multitude d'offres culturelles et d'expériences uniques près de chez toi ! »

Concrètement, c'est une mission de service public portée par le ministère de la Culture en France. C'est une application mobile qui offre aux jeunes (généralement entre 15 et 18 ans) un crédit financier (par exemple 300 € en France à 18 ans) à dépenser exclusivement dans des offres culturelles.

1. Comment cela favorise-t-il la démocratisation ?

- **Levier financier** : Il supprime l'obstacle du prix. Pour un jeune "éloigné" ou "fauché" (pour reprendre les mots de la secte phénétique), l'argent n'est plus une excuse pour ne pas aller au cinéma, acheter un livre ou même prendre des cours de musique (pour un petit cours de guitare par exemple, le meilleur instrument du monde :).
- **Liberté de choix** : Contrairement aux sorties scolaires imposées, le Pass laisse le jeune français choisir ce qui lui plaît. On passe d'une culture "subie" à « cause » de l'école à une culture "choisie" par le jeune lui-même.
- **Géolocalisation** : L'application montre les offres à proximité, ce qui permet de découvrir des lieux culturels insoupçonnés juste à côté de chez soi.

2. La gratuité des musées le premier dimanche du mois (à Tournai)

À Tournai, comme dans de nombreuses villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'accès aux collections permanentes des musées (Musée des Beaux-Arts, Musée d'Histoire naturelle, ...) est gratuit chaque premier dimanche du mois. C'est une mesure de démocratisation culturelle qui part du principe que le prix ne doit jamais être un obstacle à la rencontre avec le patrimoine culturel présent dans nos musées.

Pourquoi c'est une stratégie efficace pour les publics "éloignés" ?

Le rendez-vous du dimanche : Le dimanche est un jour de repos pour de nombreuses familles. La gratuité transforme les musées en des lieux de promenade possibles, au même titre qu'un parc. On y va "pour voir", sans la pression d'avoir payé un ticket coûteux. À Tournai, les gens se promènent dans le jardin de la Reine, puis poussent les portes des musées aux alentours.

La désacralisation du lieu : Pour ceux qui sont sans moyens ou sans diplômes, le musée peut paraître intimidant (un possible sentiment de ne pas être à sa place). La gratuité diminue ce stress : si c'est gratuit, c'est que c'est à tout le monde.

La réappropriation du patrimoine local : Pour nous, les Tournaisiens, c'est l'occasion de découvrir notre propre ville, car certains Tournaisiens peuvent ne pas connaître leur propre ville.



3. L'ASBL article 27 :

1. **Le concept** : L'ASBL Article 27 a pour mission de favoriser l'accès à la culture des personnes en situation sociale ou économique difficile, en réduisant le coût des activités et en proposant un accompagnement, en collaboration avec des partenaires sociaux et culturels belges.



2. Ses trois piliers d'action :

L'accessibilité financière : Elle réduit le coût des offres culturelles grâce à un ticket (actuellement à 1,25 €) valable partout à Bruxelles et en Wallonie.

L'accompagnement : Elle ne laisse pas le public seul face à l'œuvre. Elle encourage le développement d'un esprit critique chez les participants face à des œuvres culturelles.

Le travail en réseau : Elle crée un lien entre trois acteurs : les partenaires sociaux (CPAS, maisons de quartier), les partenaires culturels (musées, théâtres, cinémas) et les publics précaires.

Route 3 :

1. Les budgets participatifs culturels

De plus en plus de villes (comme Tournai ou des communes environnantes) mettent en place des budgets où les citoyens proposent et votent pour des projets culturels.

Le concept : Le budget participatif est un dispositif qui permet à la Ville de Tournai (par exemple) de financer directement des projets imaginés et portés par les habitants. Le budget participatif finance des équipements (matériel), des travaux (aménagement publics) ou des animations (événements gratuits). Cette aide se traduit soit par un subside versé au comité citoyen, soit par un achat direct effectué par la ville.

- **Pourquoi c'est de la démocratie culturelle ?**

Les citoyens deviennent actifs : le citoyen devient un décideur politique culturel de sa propre ville. Il définit ce qui est "essentiel" pour son quartier.

Émancipation : apprendre à monter un projet, à convaincre ses voisins et à gérer un budget est une forme de culture en soi.

Diversité : cela permet de faire émerger des formes de culture que les institutions culturelles de la ville de Tournai peuvent parfois oublier (culture urbaine, ...).



Généré par l'IA



© 2025, Samuel LELEU

2. La Création Collective :

Contrairement à un cours de peinture classique où l'on apprend une technique, la création collective rassemble des citoyens et un artiste autour d'un projet commun où tout le monde est à égalité.

• **Le concept :** un artiste professionnel vient en résidence dans un quartier ou une association par exemple. Il ne vient pas "donner un spectacle", mais il vient construire une œuvre (une pièce de théâtre, une fresque murale, un film documentaire) en collaboration directement AVEC les habitants. Les citoyens participent à tout : l'écriture, au jeu, à la mise en scène et même à la réalisation technique.

• Pourquoi c'est de la démocratie culturelle ?

- La valorisation des savoirs de tous : dans ce genre de projets, le savoir de l'habitant (son histoire de vie, sa connaissance du quartier) est aussi précieux que le savoir technique de l'artiste en lui-même.
- Le passage du "spectateur" à l'acteur : le citoyen n'est plus celui qui regarde l'art des autres, il devient créateur lui-même d'une œuvre d'art à part entière.
- Le lien social fort et la mixité : ces projets cassent les barrières sociales présentes en temps normal. Autour d'un projet de création, on peut retrouver un chômeur, un étudiant et un retraité travaillant main dans la main, ce qui rend la culture multigénérationnelle et multi-sociale.



Axe 5 / Non-accès à la culture



Généré par l'IA

1. L'obstacle financier

Même si l'on a vu que des aides existent (Article 27, gratuité le dimanche...), l'argent reste un frein majeur qui limite l'accès à la culture, car certaines personnes ne sont tout simplement pas au courant des alternatives pour faire baisser les prix.

L'explication : Ce n'est pas seulement le prix du billet. C'est le « coût global » : le transport pour aller en ville, le baby-sitting pour les enfants, ou simplement le fait que 15 € représentent un repas pour une famille en difficulté.

L'illustration : Pour un habitant de la périphérie de Tournai sans voiture, se rendre à la Maison de la Culture pour un spectacle coûte le prix du ticket et le bus (s'il y en a encore le soir).

Le ticket Article 27 : L'existence même de l'ASBL Article 27 prouve que le prix est un frein majeur pour la culture. Sa mission est spécifiquement de faciliter la participation des personnes vivant une situation précaire en agissant sur le coût via un ticket à 1,25 €. Sans ce type d'intervention, une partie de la population resterait totalement exclue de l'offre culturelle classique à cause de ses moyens financiers.

2. L'obstacle géographique et physique :

L'explication : C'est la fracture entre le centre-ville (où se trouvent les musées) et les zones rurales ou les quartiers éloignés des villes.

L'illustration : Un agriculteur ou un habitant d'un village comme Vezon a moins de chances de "croiser" la culture qu'un habitant du centre de Tournai. On parle de déserts culturels.

L'isolement comme frein aux droits : La Déclaration de Fribourg souligne que l'accès à l'éducation est indispensable pour favoriser le développement culturel individuel et collectif. Or l'absence de structures ou de transports dans les zones rurales empêche les individus d'y avoir accès, ce qui crée une inégalité dans l'exercice des droits culturels entre les citoyens urbains et ruraux.

3. L'auto-exclusion :

L'explication : C'est le sentiment de ne pas être à sa place ("Ce n'est pas pour moi"). C'est la peur de ne pas avoir les codes, de ne pas comprendre les œuvres, de ne pas savoir comment s'habiller ou se comporter dans un lieu culturel.

L'illustration : Une personne qui n'a pas fait d'études peut se sentir « bête » devant une peinture car elle n'arrive pas à comprendre la toile. Mais ce n'est pas un manque d'intelligence, c'est un manque d'outils intellectuels que son parcours scolaire ne lui a pas donnés.

- **Le droit à l'identité et à l'expression :** La Déclaration de Fribourg énonce que chaque personne a le droit de choisir, d'exprimer et de préserver son identité culturelle. L'auto-exclusion peut être analysé comme une atteinte à ce droit, car elle impose un sentiment d'infériorité qui empêche la personne elle-même d'exercer pleinement ses droits culturels, tels que définis par la Déclaration de Fribourg.

4. L'obstacle temporel et social :

L'explication : La culture demande du temps qui peut être parfois précieux. Quand on cumule deux jobs ou qu'on est épuisé par des conditions de vie difficiles, la culture passe au dernier plan derrière les besoins vitaux.

L'illustration : Le « patron » a le loisir de se cultiver, l'ouvrier fatigué par des horaires décalés a souvent la survie comme priorité.

La culture comme outil de résistance : Les textes rappellent que les droits culturels doivent permettre de « prendre la parole et résister face aux injustices ». Or, l'injustice sociale crée une double sanction : elle prive les gens de moyens financiers, mais elle leur vole aussi le temps et l'énergie nécessaires pour avoir accès à la culture.

5. Le frein informationnel et communicationnel :

L'explication : Parfois, le problème n'est pas l'envie, mais simplement le fait de ne pas savoir que l'activité existe. Les institutions utilisent souvent des canaux de communication (journaux spécialisés, sites web complexes, jargon technique) qui ne touchent pas les publics éloignés.

L'illustration : Un jeune qui passe tout son temps sur les réseaux sociaux ne verra jamais l'affiche d'une exposition collée dans le hall d'une administration. Si l'information n'utilise pas ses codes, elle est inexistante pour lui.

Le droit à l'information culturelle : La Déclaration de Fribourg stipule que toute personne a le droit de « chercher, recevoir et transmettre des informations » en lien avec la culture. Si les organisations culturelles utilisent un langage complexe, elles ne respectent donc pas cette déclaration. L'information doit être adaptée pour être comprise par tout le monde.

Mon point de vue :

Souvent, quand on demande à quelqu'un selon toi quel est le principal frein d'accès à la culture, beaucoup répondront le prix. Mais selon moi, ce n'est pas le frein principal. Je pense même que l'on peut donner 100 euros à quelqu'un qui a toujours entendu que « le théâtre, c'est pour les intellos » : cette personne n'ira pas au théâtre. Tout dépend de l'éducation de l'individu. Le véritable frein principal selon moi est donc l'éducation.

Je pense également que ces freins, qui sont pourtant façonnés par la société, sont aussi un moyen de se protéger. Par exemple, le frein où la personne se dit d'elle-même « Ce n'est pas pour moi », je pense que c'est aussi en quelque sorte pour se protéger : protéger ses habitudes ou simplement se sentir à l'aise dans un environnement qu'elle connaît. Toutes les barrières deviennent alors des barrières psychologiques, et pour les lever, il ne suffit pas d'ouvrir les portes ou de réduire les prix : il faut changer les perceptions, éveiller la curiosité et donner confiance aux individus pour qu'ils osent entrer dans le monde culturel.



Généré par l'IA

Mais maintenant, qu'est-ce qui favorise l'accès à la culture ?

Si de nombreux obstacles freinent l'accès à la culture comme nous avons pu le voir, plusieurs leviers permettent au contraire d'ouvrir l'accès à la culture :

L'éducation : C'est le moteur principal. Une personne qui a été sensibilisée dès l'enfance (à l'école ou en famille) possède les "clés" de lecture. Elle se sent légitime et ose pousser les portes des lieux culturels. L'éducation donne la curiosité nécessaire pour s'intéresser à l'autre.

La proximité et la visibilité : L'accès est simplifié quand la culture vient elle-même au citoyen. C'est le rôle des centres culturels. Plus l'offre est proche physiquement du public, plus elle devient faisable.

Les aides : Le prix réduit est une aide majeure pour l'accès à la culture. Des dispositifs comme Article 27 ou le Pass Culture (en France) transforment une envie de culture en une option faisable. Sans ces aides, la culture resterait une niche réservée aux plus riches.

Le rôle des médiateurs et animateurs : Comme nous le verrons plus loin (axe 6), l'intervention d'un professionnel qui "traduit la culture" et accompagne les publics est souvent le déclic qui permet à un public éloigné de franchir le pas.

La dimension sociale (le groupe) : On accède souvent à la culture en groupe. L'envie d'appartenir à un groupe (une équipe de sport, une troupe de théâtre, un groupe de manifestants) est un moteur puissant qui pousse l'individu à s'investir culturellement.



AXE 6 / « LE PORTRAIT »

1. Définition : Qui sont-ils ?

« Le médiateur ou l'animateur socioculturel est une sorte de pont entre les publics et la culture. Il crée la rencontre entre un objet culturel (une œuvre culturelle, par exemple) et une personne (le citoyen). »

L'animateur culturel : « Il conçoit, organise et développe des animations culturelles, artistiques, sportives, scientifiques, à l'attention d'un public varié (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, handicapées, ...). » (SIEP, s.d.)

Il appuie le fait de « faire ensemble » la culture. Son rôle est donc aussi de rapprocher les citoyens. Par exemple, en faisant un atelier peinture ou un potager collectif (comme à Tournai), il permet à des personnes isolées ou exclues de reprendre une place dans la société.

Son but est de mettre les gens ensemble pour qu'ils créent, discutent ou agissent. Il utilise la culture comme un outil pour souder une communauté ou émanciper des individus.

Citation de Mme Christiane Rimbaut, animatrice (interview) : « Je pars de leurs besoins pour réfléchir à des animations. »

Le Médiateur culturel : C'est un professionnel qui agit comme un pont entre la culture, les artistes et les spectateurs. Contrairement au médiateur au sens classique qui, lui, règle des conflits, celui-ci a pour mission de faciliter et de favoriser la rencontre entre le public et la culture.

Son rôle est de mettre en relation le secteur culturel avec les publics (les citoyens), pour permettre l'accès à la culture pour tous. Et pour rendre les œuvres et les artistes compréhensibles pour tous les publics, il conçoit des outils pédagogiques et des animations qu'il adapte en fonction de chaque public pour lui permettre de réaliser au mieux ses missions (voir « ses missions », point 2).

Son but est de construire un pont entre une œuvre (parfois complexe) et une personne. Il donne les clés pour que le public puisse s'approprier l'objet culturel sans se sentir exclu de la société.

Phrase de Mme Virginie Pierreux, médiatrice culturelle (entretien) : « La médiation culturelle consiste, selon moi, à accompagner le public vers la culture avec une visée émancipatrice de celui-ci inscrite dans le long terme. »



2. Leurs missions :

a. Les missions du médiateur culturel :

Susciter et stimuler le développement : Sa fonction première est de favoriser la création, l'éducation et la socialisation des publics. Il conçoit des animations spécifiques visant le développement du public au sein d'un collectif.

Analyser l'environnement : Pour proposer de bonnes activités, il doit parfaitement connaître la zone géographique où il travaille.

Coordonner et organiser : Sa mission possède une part d'organisation importante. Il doit prendre contact avec les associations, les artistes et les professionnels pour mettre en place des animations.

Gérer le groupe : Il gère les dynamiques de groupe, apaise les éventuels conflits et fait respecter les règles de vie commune tout en veillant au bien-être de chaque individu. Son rôle en groupe est assez similaire à celui d'un professeur avec ses élèves.

b. Les missions de l'animateur socioculturel

Conception et construction d'animation : Il imagine et organise des animations de tous styles adaptées à tous les types de publics (enfants, adolescents, adultes, seniors, personnes en situation de handicap, ...).

Analyse de la géographie culturelle : Pour être efficace, il doit parfaitement connaître son environnement géographique et les populations qui l'habitent (voir « connaissances », point 5). Cela lui permet de proposer des animations qui répondent réellement aux besoins et aux attentes des personnes vivant dans la région.

Coordination et logistique : Il prend contact avec les associations, les artistes et les professionnels culturels et il gère l'installation des projets.

Gérer les groupes : Similaire à celle du médiateur culturel.



© 2025, Samuel LELEU

3. Compétences & actions

a. Médiateur culturel

- Créer et faire grandir des partenariats solides et fiables.
- Connaître et appliquer, lors de ses animations, les règles d'hygiène et de sécurité.
- Analyser et comprendre les différents publics ainsi que leurs attentes.
- Disposer de solides compétences en communication et en gestion de projets.
- Imaginer, concevoir et déployer des projets artistiques et culturels.
- Faire preuve de sens pédagogique.
- Rendre l'information accessible et la transmettre de manière claire et structurée.
- Comprendre les dynamiques de groupe et adapter son comportement en fonction des observations.
- Créer, développer et entretenir un réseau de partenaires (associations, institutions culturelles, médias, ...).
- Élaborer, suivre et gérer un budget.

b. Animateur socioculturel

- Maîtriser les différentes techniques d'animation.
- Disposer de compétences artistiques, techniques et technologiques.
- Concevoir et adapter des animations en fonction des publics concernés.
- Anticiper et assurer la gestion du matériel nécessaire ainsi que du budget.
- Identifier et trouver des locaux adaptés aux activités.
- Créer et faire grandir des partenariats solides et fiables.
- Connaître et appliquer, lors de ses animations, les règles d'hygiène et de sécurité.

4. Des connaissances partagées entre les deux métiers :

Connaissance des publics : Ils doivent posséder des notions solides en psychologie et en sociologie pour comprendre les besoins et les capacités des différents publics qu'ils visent.

Légalité : Ils doivent comprendre le fonctionnement des institutions belges comme les ASBL, les centres culturels ou le CPAS. Ils doivent également connaître les décrets culturels.

Connaissance géographique : Ils doivent connaître l'environnement géographique et social dans lequel ils travaillent (connaissance de l'histoire locale, des associations partenaires, ...) pour proposer des projets culturels adaptés.

Connaissances selon les projets : Selon leurs projets, ils doivent avoir des bases théoriques ou techniques en lien avec les animations qu'ils proposent.

AXE 7 / Mes découvertes et mon projet

Le samedi 2 mai dernier, la Halle aux Draps de Tournai a accueilli un bal historique organisé par Danses et Compagnie, une école de danse située à la place Gabrielle Petit, à Tournai. Ce centre n'est pas qu'une simple école de danse : c'est un centre de formation, de création et d'expression artistique qui s'adresse à tous les profils, du danseur amateur au futur professionnel.

Danses et Compagnie fait partie du CEC (centre d'expression et de créativité) de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À ce titre, l'école a pour mission de favoriser l'accès à la culture et l'expression artistique pour tous. C'est pourquoi elle organise régulièrement des projets citoyens, des ateliers de médiation et des événements ouverts sur la ville de Tournai ou en collaboration avec d'autres communes, comme par exemple son cours de danse du XIXe siècle qui fait revivre le patrimoine historique de cette époque par la participation collective.



Aujourd'hui, je me pencherai uniquement sur ce cours de danse XIXe. Ce cours propose une immersion totale dans le répertoire chorégraphique des bals bourgeois (Second Empire, Belle Époque), le tout en restant le plus proche de la réalité historique. Pour cela, il y a bien évidemment les danses qui sont apprises, mais il y a tout un « savoir-être » à intérioriser : du costume à confectionner jusqu'à la manière de se comporter lors d'un bal historique.

Revenons à nos moutons. **Pouvons-nous dire que je découvre ce milieu ?** Pas vraiment, car Danses et Compagnie fait partie des amis proches de ma famille. Ma maman, amie proche de la directrice, est également celle qui gère toute la collection des costumes de danse, mais elle est également une danseuse XIXe affiliée à la table de l'impératrice Sissi (Élisabeth Gossuin). Ma sœur danse également un grand nombre de styles, dont du XIXe, et mon papa a lui aussi été danseur XIXe.

Moi, je me suis tournée vers des danses plus modernes comme le breakdance ou le hip-hop, mais j'aide toujours Danses et Compagnie lors de plusieurs événements. Cette année, c'est la troisième fois que je propose mon aide pour la réalisation du bal historique. Je me transforme en hallebardier et, avec ma hallebarde, je m'oppose à toute personne non autorisée à entrer. Par la suite, après la réception des convives, je deviens personnel de service pour mettre en place les différents repas et les servir.

Qu'est-ce que je trouve vraiment intéressant et/ou original ?

Les objectifs de ce genre de bal sont multiples. Déjà, comme expliqué au-dessus, la Fédération Wallonie-Bruxelles leur impose de concevoir des événements culturels afin d'obtenir des subsides. Ensuite, il y a aussi un objectif régional, car la grande majorité des participants est française, venant de partout en France (avec une majorité de Parisiens et de Montpelliérains), ce qui amène, pendant le temps d'un week-end, des touristes dans la ville.

Ce projet permet-il l'accès et la participation à la culture ?

Quand on voit des personnes habillées dans un style XIXe en train de danser, on se dit souvent : « Ça doit coûter cher », mais ce n'est pas forcément le cas, et ce bal en fait partie. Pour participer, il faut déboursier 125 euros, mais cela comprend la soirée, l'entrée, le plat, le dessert d'un traiteur, les boissons illimitées, la location de la Halle aux Draps ainsi que l'équipe technique (même si 95 % sont bénévoles, une équipe technique est nécessaire pour installer les lumières et le système son). Comparé à d'autres événements similaires, parfois très coûteux, comme certains bals organisés à Paris, ce bal reste relativement accessible. Hormis le coût financier, la participation est ouverte à toute personne intéressée. Une inscription est obligatoire, mais toute personne souhaitant participer peut le faire. De plus, des stages sont organisés par Danses et Compagnie les jours précédant le bal afin d'apprendre certaines danses. Pendant la soirée, des danses d'animation permettent également aux participants d'apprendre les pas en direct grâce à un maître de danse. En conclusion, ce projet favorise l'accès et la participation à la culture, en rendant possible la pratique de la danse historique à un public varié.

Et mon avis dans tout ça ? Honnêtement, j'adore. Que ce soit le bal en lui-même ou toute l'organisation. Voir toutes ces petites mains travailler sans compter leurs heures pour préparer de manière bénévole un bal de cette ampleur, tout simplement pour aider une famille (celle de Danses et Compagnie), ça fait chaud au cœur. Et puis, quelle fierté de voir des Parisiens être émerveillés devant la cathédrale ou le beffroi. Mais surtout, à la fin de la soirée, quand on apprend par exemple que ce couple n'avait JAMAIS fait de XIXe et qu'on a pu voir chez eux aussi des yeux pétillants d'étoiles, ça fait plaisir et c'est là que je me dis que la culture est vraiment un INDISPENSABLE de nos vies.

Pour compléter cette analyse de projet, voici une sélection de photos que j'ai prises lors de cet événement.



Mon Projet : La veillée des friches

Description : La veillée des friches est un projet culturel GRATUIT qui utilise l'urbex comme un outil de participation culturelle. Au lieu d'emmener les gens dans des musées, on utilise des ruines modernes (usines, hôpitaux, entrepôts désaffectés) pour raconter l'histoire d'une ville.

Public : Les adolescents et jeunes adultes (de 15 à 30 ans), souvent peu attirés par les propositions culturelles classiques, mais plus souvent par l'urbex.

Lieux : Les bâtiments abandonnés d'une ville sécurisés pour l'occasion. Les friches industrielles ou la périphérie immédiate de ces lieux si l'accès intérieur reste impossible.

Objectifs :

- Transformer une pratique à la base illégale et individuelle en un projet légal et collectif.
- Apprendre à comprendre l'architecture et connaître l'histoire des bâtiments abandonnés de sa propre ville.
- Expliquer l'histoire d'une ville à travers ses bâtiments désaffectés.
- Faire découvrir aux habitants les anciennes histoires de leur ville.

Déroulement :

1. Repérage et Sécurisation (SANS LE PUBLIC) : Identification d'un bâtiment abandonné local. Négociation d'un accès légal avec le propriétaire ou la commune (arguments pour faciliter l'acceptation : sécurisation, inventaire patrimonial avant démolition,...).
2. L'Exploration Encadrée (AVEC LES PUBLICS) : Des petits groupes de jeunes explorent le site, équipés d'appareils photo, d'enregistreurs audio ou simplement de blocs-notes. Ils sont accompagnés d'un urbexeur « pro » et d'un guide local. Et on cherche des traces du passé (documents abandonnés, graffitis, architecture, objets du quotidien,...). La visite sera ponctuée par les interventions de l'historien, qui partagera des anecdotes historiques sur le lieu.
3. L'exposition : Une fois les explorations faites (plusieurs si possible). Une soirée d'exposition sera organisée avec la ville. Les photos, sons et textes récoltés ne finissent pas dans une simple galerie. Ils seront projetés sur les murs extérieurs du bâtiment abandonné lors de cette soirée, ou collés sous forme d'affiches géantes sur la façade (style street art) après la soirée. Pour que les passants puissent eux aussi découvrir l'histoire de ce lieu sans devoir y entrer. Un circuit itinérant sera proposé dans la ville pour que les visiteurs visitent les bâtiments.. sans y entrer mais en les voyant.

Note : Certes, ces récits sont déjà visibles sur internet, notamment sur les réseaux sociaux. Cependant, ici, les spectateurs feront directement face aux bâtiments, ce qui accentuera leur proximité avec ces derniers (une connexion émotionnelle qui ne peut pas être ressentie (ou du moins, beaucoup moins) derrière un écran).

Matériel : 

Exploration : Le plus léger possible. Des smartphones (ceux des participants), des lampes torches et du matériel de sécurité (casques, chaussures de sécurité,...).

Présentation sur les murs du bâtiments : Grande bâche, projecteurs pour présenter de nuits, ...

Aspects organisationnels : L'organisation sera l'aspect le plus complexe de ce projet culturel. Dans notre cas, nous n'avons pas besoin d'une salle ; cependant, nous allons avoir besoin de très nombreuses autorisations qui, pour faciliter le projet, doivent être demandées en amont. Par exemple, il faudra effectuer un repérage des lieux abandonnés d'une ville afin de demander les autorisations aux propriétaires (démarche qui peut prendre énormément de temps avant d'obtenir un résultat). Également, il faudra sécuriser les bâtiments afin que leur visite ne pose aucun problème. Le code civil belge stipule en effet que le propriétaire d'un bâtiment est responsable du dommage causé par sa ruine, lorsqu'elle est arrivée par une suite de défaut d'entretien ou par le vice de sa construction (Article 3.92 du Code civil). Notre projet permettra ainsi aux propriétaires de régulariser leur situation au regard de la loi. Enfin, il conviendra de solliciter des historiens en amont afin qu'ils effectuent les recherches nécessaires sur l'histoire des lieux.

Financement : Petit Budget. Les principaux coûts concernent le salaire des historiens, ainsi que des urbexeurs pour la préparation et l'encadrement des visites (sauf s'ils se proposent pour du bénévolat). À cela s'ajoutent les frais d'assurance pour la couverture des visiteurs, les coûts d'impression des supports visuels, ainsi que la location du matériel de projection. Un partenariat avec la ville peut-être envisagé afin d'obtenir le prêt d'équipements de sécurité (voir section « Matériel »).



© 2024, Samuel LELEU

À quoi vais-je être attentif ?

Le respect du lieu : « Ne prendre que des photos, ne laisser que des empreintes de pas » (citation des urbexeurs). Le projet doit inculquer le respect du patrimoine, même s'il est dégradé. On ne pille pas, on ne vandalise pas : c'est LA règle de l'urbex.

Refus de « l'urbex porn ». La ruine ne doit pas être esthétisée pour le seul plaisir de voir du délabrement. La priorité est de chercher du sens : pourquoi ce lieu est-il fermé ? Qui y travaillait ? Qu'est-ce que sa fermeture dit de l'évolution de notre ville ou de notre société ?

Note complémentaire : L'intérêt de l'urbex se trouve dans l'adrénaline et la recherche de « trésors ». Il faut, bien sûr, garder ce côté exclusif et excitant de la pratique, mais l'utiliser pour injecter de la connaissance historique sans que cela ressemble à un cours d'école, sous peine de perdre notre public.

En quoi cela répond aux enjeux ? : Ce projet déplace la culture là où le public se trouve déjà. Il légitime une pratique de rue (l'urbex en l'occurrence) en lui donnant une valeur documentaire et artistique. Mais surtout, il redonne une vie à des lieux et des histoires que l'on oublie trop souvent.

Photo d'archive



Hôpital Dorcas

Années 70 vs 2025



© 2025, Samuel LELEU

Le pourquoi du comment ? : J'ai choisi de réaliser ce projet car je suis moi-même urbexeur. J'ai arrêté de compter le nombre de fois où des personnes, en découvrant mes photos, ont exprimé une vive émotion en revoyant leur ancien lieu de travail, l'endroit où elles ont été hospitalisées, là où elles ont étudié ou même, parfois, là où elles ont vécu. Je pratique l'urbex avant tout pour la recherche historique, et je découvre parfois des récits tellement fous que je ne comprends pas comment on a pu les oublier.

Bibliographie

Culture Grand Est. (s.d.). Les composantes du secteur culturel. Culturegrandest.fr. <https://culturegrandest.fr/les-essentiels/guide-projet-culturel-de-territoire/comprendre-pour-construire/les-composantes-du-secteur-culturel>

COFAC. (2019). Brochure de présentation 2019. Cofac.asso.fr. <https://cofac.asso.fr/wp-content/uploads/2019/03/COFAC-Brochure-de-pr%C3%A9sentation-2019.pdf>

Pass Culture. (s.d.). Le pass Culture, c'est quoi ? Pass.culture.fr. <https://pass.culture.fr/le-pass-culture-cest-quoi>

Ville de Tournai. (s.d.). Budget participatif. Tournai.be. <https://www.tournai.be/participation-citoyenne/budget-participatif>

Voisin, A. (2025). Action culturelle [Support de cours]. HELHa.µ

Médiateur culturel : SIEP. (s.d.). Médiateur culturel / Médiatrice culturelle. Métiers.siep.be. <https://metiers.siep.be/metier/mediateur-culturel-mediatrice-culturelle/>

Animateur socioculturel : SIEP. (s.d.). Animateur socioculturel / Animatrice socioculturelle. Métiers.siep.be. <https://metiers.siep.be/metier/animateur-socioculturel-animatrice-socioculturelle/>

La Secte Phonétik. (2017, 8 avril). La Secte Phonétik - Bienvenue dans la Secte [officiel] [Vidéo]. YouTube.

Utilisation de l'IA : Pour la réalisation de ce travail, j'ai utilisé l'IA de manière professionnelle et intelligente, ainsi qu'Antidote. Elle n'a pas écrit de texte tout fait, mais elle m'a été utile pour corriger des phrases sans modifier leur sens, reformuler certaines phrases qui me posaient problème, et elle m'a également aidée à trouver des sources plus approfondies sur la matière. Antidote m'a permis de peaufiner ma correction, mais également de reformuler des phrases.

Bibliographie (Légendes)

Page 2 : Photographie par drone de Tournai, retouchée par l'IA intégrée de Canva

Page 3 : Bal de la mouette – Halle aux draps de Tournai

Page 13 : Gaindé – Five Bells Festival 2025

Page 14 : Musée des Beaux-Arts de Tournai – Peacing– Éloi Baudimont

Page 17 :

- **Centre** : Photo par drone du festival Les Gens d'Ere
- **Bas gauche** : Gaindé – Five Bells Festival 2025
- **Haut gauche** : Représentation XIXe – Danses & Cie, église Saint-Piat – 2026
- **Haut droit** : Photo de mon examen photo de BLOC 1, portant sur Élisabeth Gossuin
- **Bas droit** : Représentation XIXe – Danses & Cie, église Saint-Piat – 2026

Page 19 : Photo par drone de la ville d'Antoing

Page 22 : Bal de la mouette – Halle aux draps de Tournai

Page 24 : Photo d'un bâtiment abandonné du Tournaisis

Page 25 : Comparatif de l'hôpital Dorcas entre les années 1970 et 2025



Généré par l'IA

